

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT DE
NARBONNE

DOMAINE :

Finances Locales

SOUS-DOMAINE :

Subvention

Membres en exercice : 19

Présents : 11

Procurations : 0

Votants : 11

Secrétaire de séance :
Quentin LOPEZCONVOCATION EN DATE DU :
12 février 2026AFFICHAGE EN DATE DU :
12 février 2026ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES DEPÔT EN SOUS
PREFECTURE LE :

ET PUBLIE OU NOTIFIE LE :

N° : 2026_10

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**Syndicat Mixte du Delta de l'Aude**

Séance du Comité syndical du 17 Février 2026

L'an deux mille vingt-six et le dix-sept février, l'assemblée régulièrement convoquée au 51 Chemin de Saint Crescent 11100 NARBONNE, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Xavier BELART, Président.

Présents :**La Communauté d'Agglomération du « Grand Narbonne » :**

Monsieur Xavier BELART, Président, membre du Bureau, titulaire

Monsieur Jean-Marc JANSANA, membre du Bureau, titulaire

Monsieur Gérard LACOMBE, membre du Bureau, titulaire

Monsieur Quentin LOPEZ, titulaire

Monsieur André-Luc MONTAGNIER, titulaire

Monsieur Jean-Louis RIO, Vice-président, membre du Bureau, titulaire

Monsieur Jean-Marie MONIE, suppléant

Monsieur Jean-François CID, suppléant

Madame Dominique LORENZO-MACIAS, suppléante

Monsieur Eric RENVOISE, suppléant

La Communauté de Communes « La Domitienne » :**La Communauté de Communes « Sud-Hérault » :**

Monsieur Jacques MAURAND, suppléant

Absents suppléés :**La Communauté d'Agglomération du « Grand Narbonne » :**

Monsieur Michel JAMMES, membre du Bureau, titulaire représenté par Monsieur Jean-Marie MONIE, suppléant

Madame Alexia LENOIR, titulaire, membre du Bureau, titulaire représentée par Monsieur Jean-François CID, suppléant

Monsieur Grégory DELFOUR, titulaire, représenté par Madame Dominique LORENZO-MACIAS, suppléante

Madame PONS-PELOFY Sophie, titulaire représentée par Monsieur Eric RENVOISE, suppléant

La Communauté de Communes « Sud-Hérault » :

Monsieur Pierre POLARD, Vice-Président, membre du Bureau, titulaire représenté par Monsieur Jacques MAURAND, suppléant

Objet : Demande de Subvention au titre de la DETR pour l'Extension de l'atelier de Salles d'Aude

Dans le cadre du projet d'extension des ateliers de la régie du SMDA, le Président explique aux élus que le SMDA peut être éligible à la DETR. Ainsi il va solliciter une subvention auprès de l'Etat.

Le montant de l'aide peut varier entre 20 et 40 % du montant HT de la construction. Celle-ci a été évaluée à 375 973.40 €/HT. Les crédits relatifs à cette opération ont été ouverts au budget primitif de 2026.

Où l'exposé de Monsieur le Président, les membres du Comité syndical se prononcent :

POUR :	6 651.75 voix
CONTRE :	00.00 voix
ABSENCES :	00.00 voix

**LE COMITE SYNDICAL
A L'UNANIMITE**

- **SOLLICITE** l'Etat pour l'attribution d'une subvention
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre ont signé les membres présents.

La convocation du Comité Syndical et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

A Narbonne, le 17 Février 2026

**Le Président,
Xavier BELART**

